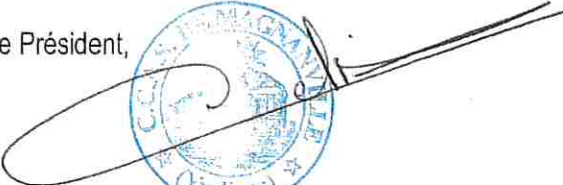



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

| | |
|---|--|
| DATE DE CONVOCATION 21/06/2022 | L'an deux mille vingt deux Le 05 juillet à 18h |
| DATE D'AFFICHAGE 07/07/2022 | Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LEBOUIC, Président du CCAS |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 13 VOTANTS : 14 | PRESENTS : Michel LEBOUIC, Michèle BERREZAI, Denis ANDREOLETY, Stella HERT, Djamila BOYER, Dylan GUELTON, Marie-Reine DEBAUCHE Dominique PINOLI, Monique BROCHOT, Armelle BALLERINI, Daniel DUCRE, Michel SEIGNEUR, Jean-René LE SOLLEUZ, Formant la majorité des membres en exercice. ABSENTS EXCUSES : Danièle DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Marie-Reine DEBAUCHE, Nathalie DEVAUX |
| OBJET : Contrat COLLECTIVISION | Il est rappelé que dans le cadre de la Semaine Bleue, il est prévu la projection d'un film lors de la séance Ciné Seniors. Cette projection nécessite de payer des droits de diffusion aux auteurs. Pour cela, le CCAS passe un contrat avec la société COLLECTIVISION qui est autorisée à distribuer des films pour des projections publiques non commerciales. Les droits pour cette projection s'élèvent à 155,55 € TTC. Aussi, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à signer le contrat de projection avec la société Collectivision. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Président à signer le contrat de projection avec la société Collectivision. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Le Président,   |

Date de Publication : 07/07/2022
EXECUTOIRE Loi 82.213 du 02/03/1982

Accusé de réception en préfecture
078-267801074-20220706-22-07-08-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022